### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 AVRIL 2014

\_\_\_\_\_

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf du mois d'avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

<u>PRESENTS</u>: MM. AGULLANA. GOYON. SAJOUS. RIVIERE. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. BOUTERET. SAVARY. MORIN. GRIMEAU.GRAS. SACCO. NEITHARDT CONVOCATION du 18 avril 2014.

**SECRETAIRE**: Mme SACCO.

### $\frac{APPROBATION\:PV\:SEANCE\:CONSEIL\:MUNICIPAL\:DU\:19\:MARS\:2014}{N^\circ2014\text{-}14}$

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du 19 mars 2014.

#### **ELECTION DELEGUES CCAS**

#### N°2014-15

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 5 délégués,

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu 14 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus délégués :

- Mme Marie-Claude AGULLANA
- Mme Jocelyne SAVARY
- Mme Michelle GRIMEAU
- Mme Nathalie SACCO
- Mme Florence NEITHARDT.

#### **ELECTION DELEGUES CAISSE DES ECOLES**

#### N°2014-16

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'éducation,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 4 délégués,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu 14 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus délégués :

- Mme Marie-Claude AGULLANA
- M. Philippe BERTHEAU
- Mme Nathalie SACCO
- Mme Florence NEITHARDT.

## ELECTION DELEGUES SIVOM LE TOURNE-TABANAC N°2014-17

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 1982 portant création du SIVOM LE TOURNE-TABANAC, modifié par les arrêtés du 25 mars 1992 et du 23 août 1996

Vu l'article 4 des statuts, indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 7 délégués,

Premier tour de scrutin

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs : 0 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8.

Ont obtenu 15 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus délégués :

- Mme Marie-Claude AGULLANA
- M. Joseph SAJOUS
- M. Philippe BERTHEAU
- Mme Virginie GALL
- M. Laurent BOUTERET
- M. Jean-Pierre MORIN
- M. Stéphane GRAS.

# ELECTION DELEGUES SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LANGOIRAN N°2014-18

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date 20 octobre 1948, modifié par l'arrêté du 12 juillet 1949, portant création du Syndicat d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de la Région de Langoiran et modifié par délibération du syndicat en date du 22 avril 2008,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 4 délégués,

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Ont obtenu 15 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus délégués :

**Titulaires** 

**Mme Virginie GALL** 

**Mme Florence NEITHARDT** 

#### **Suppléants**

M. Joseph SAJOUS

M. Philippe BERTHEAU.

## <u>ELECTION DELEGUES CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</u>

#### N°2014-19

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 2 délégués,

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Ont obtenu 15 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus délégués :

- Mme Annick RIVIERE
- M. Philippe BERTHEAU.

## ELECTION DELEGUE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

#### N°2014-20

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué,

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Ont obtenu:

- M. Philippe BERTHEAU: une voix

M. Philippe BERTHEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

### ELECTION DELEGUES ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS N°2014-21

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts l'arrêté préfectoral en date du 21 juin 1856 portant création de l'Association Syndicale des Marais,

Considérant qu'il convient de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 2 délégués.

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue: 8

Ont obtenu 15 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus délégués :

- M. Philippe ARAGUAS
- M. Jean-Pierre MORIN.

### ELECTION MEMBRES COMMISSIONS COMMUNALES N°2014-22

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres des commissions communales,

Procède, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres de chaque commission et nomme un vice-président au sein de chacune d'elle, chargé de convoquer ou présider ces commissions en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 15.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu 15 voix et la majorité absolue,

#### Sont élus :

#### **COMMISSION DES FINANCES**

- M. Laurent BOUTERET, Vice-président
- Mme Simone GOYON
- M. Joseph SAJOUS
- Mme Annick RIVIERE
- M. Philippe BERTHEAU
- Mme Virginie GALL
- Mme Nathalie SACCO

#### **COMMISSION URBANISME, CIMETIERE**

- Mme Simone GOYON, Vice-présidente
- M. Philippe ARAGUAS
- M. Didier DAUPHIN
- Mme Virginie GALL
- M. Laurent BOUTERET
- M. Jean-Pierre MORIN
- Mme Nathalie SACCO

#### COMMISSION VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET ESPACES VERTS

- M. Joseph SAJOUS, Vice-président
- M. Philippe BERTHEAU
- M. Philippe ARAGUAS
- M. Jean-Pierre MORIN
- Mme Michelle GRIMEAU
- M. Stéphane GRAS

#### **COMMISSION BATIMENTS ET CADRE DE VIE**

- M. Philippe BERTHEAU, Vice-président
- M. Joseph SAJOUS
- Mme Annick RIVIERE
- M. Laurent BOUTERET
- M. Stéphane GRAS

#### **COMMISSION ECOLE**

- M. Didier DAUPHIN, Vice-président
- M. Philippe BERTHEAU
- Mme Nathalie SACCO
- Mme Florence NEITHARDT

#### **COMMISSION CANTINE**

- Mme Virginie GALL, Vice-présidente
- Mme Jocelyne SAVARY
- Mme Michelle GRIMEAU

#### **COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION**

- Mme Annick RIVIERE, Vice-présidente
- M. Philippe ARAGUAS
- M. Didier DAUPHIN
- Mme Jocelyne SAVARY
- Mme Michelle GRIMEAU

#### **COMMISSION MANIFESTATIONS ET VIE ASSOCIATIVE**

- Mme Michelle GRIMEAU, Vice-présidente
- M. Stéphane GRAS
- Mme Florence NEITHARDT

#### **COMMISSION BIBLIOTHEQUE**

- Mme Jocelyne SAVARY, Vice-présidente
- Mme Nathalie SACCO

#### **COMMISSION PARITAIRE CHANTIERS TRAMASSET**

- M. Jean-Pierre MORIN, Vice-président
- M. Joseph SAJOUS
- M. Philippe ARAGUAS
- Mme Michelle GRIMEAU
- M. Stéphane GRAS
- Mme Nathalie SACCO

#### **COMMISSION GESTION RESSOURCES HUMAINES**

- Mme Annick RIVIERE, Vice-présidente
- Mme Virginie GALL
- Mme Michelle GRIMEAU
- M. Stéphane GRAS

#### **COMMISSION LE TOURNE-LANGOIRAN**

- M. Philippe ARAGUAS, Vice-président
- Mme Simone GOYON
- M. Joseph SAJOUS
- M. Didier DAUPHIN
- Mme Nathalie SACCO
- Mme Florence NEITHARDT.

# $\frac{COMMISSION\ COMMUNALE\ IMPOTS\ DIRECTS}{N^{\circ}2014\text{-}23}$

Le Maire indique que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, et pour faire suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu d'établir une liste de présentation parmi laquelle seront choisis six commissaires titulaires et six suppléants.

Le Maire propose la liste suivante :

#### **Titulaires**

Mme GOYON Simone
 Mme LACROIX Nadine
 M. LOUBERY Francis
 M. MARCADIER Pierre
 Mme TEXIER Jacqueline
 Mme BANOS Maryse
 M. SAJOUS Joseph
 M. BERNADET Jean-Paul
 M. FERRANE Jacques
 M. LALANDE Henri
 (domicilié à OMET)

#### **Suppléants**

Mme BRODU Myriam
 M. BERTHEAU Philippe
 M. BOUTERET Bernard
 M. TECHOUEYRES Alain
 Mme DUCOS Michèle
 Mme DUCOS Michèle
 M. LACOSTE Jean-François
 CATALAA Christian
 M. LUSSIN Patrick
 M. NAPSANS Roland
 (domicilié à TABANAC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions et charge le Maire de transmettre la liste aux services fiscaux.

#### INDEMNITES DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS N°2014-24

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités selon le barème correspondant à une commune de 500 à 999 habitants, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, à :

- 31 % de l'indice brut 1015, pour l'exercice effectif des fonctions de maire
- 7,4 % de l'indice brut 1015 pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints.

### TAXES LOCALES 2014

#### N°2014-25

Mme AGULLANA, Maire, demande à l'assemblée de déterminer les taux applicables aux taxes locales pour l'année 2014.

Elle suggère de ne pas les modifier par rapport à 2013 et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide à l'unanimité de fixer les taux comme suit :

- Taxe d'Habitation 13.89
- Foncier bâti 20.91
- Foncier non bâti 38.23.

#### BUDGET 2014 N°2014-26

Le Maire présente le projet de budget qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opérations de l'exercice	706 105.68	539 803.00
Résultat reporté (R002)		182 571.71
Déficit reporté (D002)	- 16 269.03	
(Reprise résultat SIVOM		
Rive Droite après dissolution)		
TOTAL R002		166 302.68
TOTAL FONCTIONNEMENT	706 105.68	706 105.68
INVESTISSEMENT		
Opérations de l'exercice	382 007.98	441 729.03
Restes à réaliser	28 825.29	44 590.48
Résultat reporté (D001)	- 91 775.22	
Solde d'exécution N-1 (R001)		+16 288.98
(Reprise résultat SIVOM		
Rive Droite après dissolution)		
TOTAL <b>D001</b>	- 75 486.24	
TOTAL INVESTISSEMENT	486 319.51	486 319.51
TOTAL INVESTIBILITIES		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2014.

#### FDAEC 2014 (Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes) N°2014-27

Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2013.

La réunion cantonale de février 2014, présidée par M. DARMIAN, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **7 280.00 €**.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la Commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2014 les opérations suivantes :
  - . Travaux de voirie (confortement glissement talus chemin de la Côte),
  - . **Autres investissements** (Acquisition épareuse, amélioration éclairage public) ;
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7 280.00 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### SITUATION FINANCIERE COMMUNE

Mme AGULLANA demande à Mme BENTZ, Trésorière municipale, de bien vouloir commenter la situation financière de la Commune pour la gestion 2013.

Les recettes fiscales représentent 58% du budget de fonctionnement.

Sur 774 habitants, il y a 427 foyers fiscaux dont 45.2 % sont non imposables (la moyenne nationale est de 45.9 %) et le revenu fiscal moyen est de 21 276 € (23 475 € au niveau national).

357 logements sont imposés au titre de la Taxe d'Habitation.

D'autre part, l'encours total de la dette au 31 décembre reste également extrêmement faible : 66 €/habitant(contre 442 € pour le Département, 542 € pour la Réjion et 617 € pour l'Etat).

Bien que restant correct, le fonds de roulement de la Commune se trouve légèrement endeçà des moyennes départementale et nationale (216 €/habitant pour la Commune, 325 € pour le Département et 326 € pour l'Etat), cette conjoncture étant liée au faible endettement de la Commune. Il en est de même pour la capacité d'autofinancement de la Commune.

En conclusion, Mme BENTZ indique que la situation comptable du Tourne demeure tout à fait satisfaisante.

Mme AGULLANA remercie Mme BENTZ pour son exposé.

#### **ASSURANCES ELUS**

Mme AGULLANA, Maire, informe le Conseil Municipal qu'elle prendra à sa charge les frais d'assurance responsabilité civile afférents à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal l'en remercie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire	Les adjoints	Les conseillers

#### **DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL** ???

Pour copie conforme, Fait au Tourne le 5 mai 2014.

Le Maire